



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 51

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'appel à la justice pour Jordyn sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. BALCAEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi sur la Journée de commémoration des victimes de conducteurs aux facultés affaiblies (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Victims of Impaired Drivers Commemoration Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. BALCAEN intervient.

M^{me} COMPTON ainsi que MM. SCHULER et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le ministre SIMARD, M. SCHULER, M^{me} DELA CRUZ et M^{me} la ministre KENNEDY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M^{me} COOK présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de 17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} COOK intervient.

M^{me} la *ministre* NAYLOR, M. KING et M^{me} BYRAM posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. DEVGAN et KING ainsi que M^{me} CORBETT interviennent. M. le ministre MOROZ exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act.*

(M. WASYLIW)

M. OXENHAM, président du Comité permanent du développement social et économique, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 mai 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 21 — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*;
- projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*;
- projet de loi 44 — *Loi sur le Cercle des matriarches et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée de la jupe à rubans)/The Matriarch Circle Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Ribbon Skirt Day).*

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre FONTAINE;
- M. LAGASSÉ;
- M. NARTH;
- M. OXENHAM;
- M. PANKRATZ;
- M^{me} la ministre SCHMIDT.

Le Comité a élu :

- M. OXENHAM à la présidence;
- M. PANKRATZ à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M^{me} la ministre KENNEDY remplace M^{me} la ministre FONTAINE;
- M^{me} la ministre MARCELINO remplace M^{me} la ministre KENNEDY;
- M^{me} la ministre FONTAINE remplace M^{me} la ministre MARCELINO;
- M^{me} BYRAM remplace M. LAGASSÉ.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act* :

David Grant

Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* :

Kevin Rebeck

Manitoba Federation of Labour

John Christian Barrion

Particulier

Paul Moist

Fédération des syndicalistes retraités du Manitoba

Le Comité a entendu neuf exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* :

Paul Moist

Fédération des syndicalistes retraités du Manitoba

Fernanda Vallejo

Latinas Manitoba INC.

Kevin Rebeck

Manitoba Federation of Labour

David Grant

Particulier

Ingrid Mushinski

Particulier

Shannon Hancock

Particulier

Blaine Duncan

Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba

Nick Kasper

United Fire Fighters of Winnipeg, IAFF — local 867

Laura Duncan

Particulier

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 44 — *Loi sur le Cercle des matriarches et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée de la jupe à rubans)/The Matriarch Circle Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Ribbon Skirt Day)* :

Sandra Delaronde

Giganawenimaanaanig

Dawn Olivence

Winnipeg Indigenous Executive Circle (WIEC) INC. — Strengthening Families

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* :

Chris Perry

Manitoba Professional Fire Fighters Association

Scott Atchison

Particulier

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 21) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 44) — *Loi sur le Cercle des matriarches et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée de la jupe à rubans)/The Matriarch Circle Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Ribbon Skirt Day)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. OXENHAM, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MOYES dépose le rapport annuel du Programme des districts hydrographiques, y compris les états financiers vérifiés, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n^o 53)

M. le *premier ministre* KINEW fait une déclaration au sujet de la Journée de l'ourson Spirit Bear qui aura lieu le 10 mai 2025.

M. KHAN fait des observations sur la déclaration.

Avant la période réservée aux déclarations de député, l'Assemblée convient, à la demande du président, que trois anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, à savoir MM. Leonard « Len » Van Roon, Robert « Bob » Watkins et Percy Rosamond, prennent place à la barre de l'Assemblée pendant la période réservée aux déclarations de député.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. PANKRATZ, M. KHAN (avec le consentement de l'Assemblée), M^{me} LAMOUREUX (avec le consentement de l'Assemblée), M^{me} COOK, M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. EWASKO et M^{me} DELA CRUZ font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey